

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Modification de la délibération de délégations au maire

Le vingt-huit mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2026

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Christine ROCHER - Jacques PEROCHON - Claudie DESCOUT - Jérôme DECOUST - Sébastien QUINAULT - Eloïse GERMAIN - Madeline RAMBAUD - Alexis CAILLERET - Estelle BENNOUARA - Jordan PILLET

Absente Excusée : Cindy RABOUAM

Secrétaire : Mickaël AIGUILLON

Lors de la séance du 20 mars 2026, le conseil municipal avait délibéré afin de confier à Madame le Maire un certain nombre de délégations, dans un souci de favoriser une bonne administration de la commune. Ayant été alerté sur le caractère trop général de l'alinéa 15 du 1^{er} article de cette délibération, Mme le Maire propose de prendre une nouvelle délibération venant préciser les termes de cette délégation. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier ainsi l'alinéa 15 du 1^{er} article de la délibération du 20 mars 2023 :

Article 1^{er} –

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

